

Consignes Générales de Sécurité

Organisation du travail :

- Ne pas courir, Monter et descendre les escaliers en maintenant la rampe
- Ne pas entreposer de poubelles, cartons, chariots, ... dans les zones de circulations
- Ne pas s'engager dans une zone non éclairée
- Port de chaussures antidérapantes recommandé

Manutention :

- Utiliser les moyens adaptés pour les charges trop lourdes (sac poubelle, cartons)
- Maintien du dos droit en permanence (balayage, lavage manuel, ...)
- Ne pas mettre les mains dans les poubelles sans gants
- Ne pas mettre les mains dans les renforcements des sièges textiles publics
- Ne pas ramasser le verre à la main sans gants

Evacuation des déchets :

- Ne pas mettre d'objets tranchant dans les sacs poubelles (verres, aiguilles, ...), les ramasser avec une pince à déchets et les mettre dans les récipients prévus à cet effet
- Respecter le tri sélectif effectué par le Client
- Respecter les points de vidange du Client
- Interdiction formelle de monter dans les compacteurs

Utilisation de produits de nettoyage :

- Pas de mélange de produits, Respecter les dosages, Pas de produit dans un récipient alimentaire
- Port de gants recommandé pour les sanitaires
- Etiquetage des produits même reconditionnés
- Fiche de sécurité produit dans le local
- Pas de bouteille d'eau sur les chariots de ménage, ou de canettes
- Ne pas inhaler les produits
- Se référer aux étiquetages et aux fiches techniques des produits

Environnement :

- Port des EPI (Equipement de Protection Individuelle) liés à l'environnement et l'activité du client

Risques électriques :

- Avant branchement vérifier l'état des câbles (rallonges et matériel)
- Ne pas utiliser les prises de courant défectueuses
- Ne pas utiliser les prises du réseau informatique (prise de couleur rouge)
- Pour débrancher un matériel, tirer sur la prise en maintenant la prise murale, pas sur le cordon

- En cas d'utilisation de rallonge, la dérouler complètement
- Pas de projection d'eau sur le matériel électrique y compris les câbles
- Débrancher le câble d'alimentation pour toutes interventions sur le matériel
- Ne pas toucher aux armoires électriques

Monobrosse et autolaveuse :

- Fil électrique sur l'épaule
- Débrancher ou couper le contact de la monobrosse ou de l'autolaveuse pour toutes interventions sur la machine
- Entretien obligatoire après chaque prestation, et vérification avant chaque prestation
- Remplissage et vidange : Vérifier que la machine est stabilisée (frein enclenché)

Interdictions :

- Interdiction de fumer
- Interdiction de téléphoner sauf en cas d'urgence (fixe ou portable)
- Interdiction de déplacer le matériel informatique et de précision
- Interdiction de venir avec des enfants ou des personnes n'appartenant pas à l'entreprise
- Interdiction d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées
- Interdiction de pénétrer dans des locaux interdits
- Interdiction de récupérer des objets même s'ils nous apparaissent abandonnés, périmés, ou à jeter
- Interdiction d'utiliser le matériel du client (copieur, escabeau,...), d'utiliser les produits du client
- Interdiction de manger et de boire en dehors des zones de repos et des heures de pauses

La circulation dans l'entreprise cliente :

- Utiliser les allées piétonnes
- Respecter le sens de circulation dans l'enceinte du site
- Ne pas bloquer les zones de circulation
- Respecter les limitations de vitesse dans l'enceinte du site, Respecter le code de la route dans l'enceinte du site
- Attention à la circulation des véhicules dans l'enceinte du site, Attention à la circulation des engins de levage ou transpalette
- Klaxonner à chaque intersection et passage piéton, Faire attention au déplacement des personnes à pied

En cas de danger grave et imminent, le salarié pourra faire usage de son droit de retrait.